

CONSEIL MUNICIPAL D'ESPARTIGNAC

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019
A 20 HEURES 30

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six février à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESPARTIGNAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes CHATEGNIER, BESSE, SOUFFRON et MM. PRECIGOUT, JUGE, DEMICHEL, FAUGERAS

Absents représentés : M. ROY, (procuration à M. PRECIGOUT)

M. BOMBILLON (procuration à Mme BESSE)

Absent : MME. FROMENTOUX

Secrétaire de séance: M. PRECIGOUT

Mme BESSE lit le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2019.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février est voté à l'unanimité des présents.

Mme le Maire demande de mettre à l'ordre du jour l'achat du compteur pour la station de traitement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

☛ **Achat compteur.**

Mme le Maire présente un devis de la Société Zenner :

- Coût H.T. : 280.00 €, soit un coût T.T.C. de 336.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'acceptation du devis.

☛ **Vote priorités D.E.T.R. et plans de financement.**

Mme le Maire rappelle que les dossiers pour les demandes de D.E.T.R sont à déposer avant le 28 février 2019.

L'ordre de priorité retenu pour les demandes de D.E.T.R est le suivant :

- N° 1 : Construction d'une salle multiculturelle.
- N° 2 : Réfection de la route de la Salesse.
- N° 3 : Création d'un columbarium.

- **Premier dossier D.E.T.R : Construction d'une salle multiculturelle.**

Mme le Maire présente la projection faite par M. PERIÉ de Corrèze Ingénierie.

Le projet s'élèverait à 210 500 € H.T.

FINANCEMENT	%	H.T
DETR (majoré) + bonus « développement durable »	55	115 775.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL dans le cadre de la contractualisation 2018- 2020		30 000.00 €
COMMUNE ESPARTIGNAC		64 725.00 €
TOTAL		210 500.00 €

Reste à charge pour la Commune : 64 725.00 € H.T + TVA (20%) d'un montant de 42 100.00 €, soit un total de 106 825.00 €.

Mme le Maire rappelle que cette réalisation permettrait l'utilisation du legs NOILLETAS d'un montant de 59 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, et 1 abstention de M. Lucien DEMICHEL, accepte le devis de Corrèze Ingénierie et charge Mme le Maire de déposer la demande de D.E.T.R selon le plan de financement ci-dessus.

M. FAUGERAS évoque la vente éventuelle des bâtiments appartenant à M. GOUMI jouxtant l'école, et souhaite qu'un contact soit repris avec le propriétaire.

- **Deuxième dossier D.E.T.R : réfection de la route de la Salesse.**

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise FREYSSINET d'un montant de 25 335.65 € H.T, soit 30 402.78 € T.T.C.

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une demande de D.E.T.R en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation du devis et charge Mme le Maire de déposer la demande de D.E.T.R selon le plan de financement ci-dessous.

FINANCEMENT	%	H.T
DETR (majoré)	45	11 401.05 €
COMMUNE ESPARTIGNAC	55	13 934.60 €
TOTAL	100	25 335.65 €

Reste à charge pour la Commune : 13 934.60 € H.T + TVA (20%) d'un montant de 5 067.13 €, soit un total de 19 001.13 €.

- **Troisième dossier D.E.T.R : création d'un columbarium.**

Mme le Maire présente le devis des Pompes Funèbres Uzerchoises pour fourniture et pose d'un columbarium avec jardin du souvenir. Son montant est de 9 166.67 € HT, 11 000 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- DETR sollicitée, 35 % soit 3 208.34 € HT
- Solde par autofinancement soit 5 958.33 € HT + TVA sur montant de 9 166.67 € HT soit un total autofinancé 7 791.66 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation du devis et charge Mme le Maire de renouveler le dossier de subvention D.E.T.R pour le columbarium.

- ☛ **Vote des 4 taxes.**

Mme le Maire rappelle les taux appliqués, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 15.92 %
- Taxe Foncier Bâti : 9.31 %
- Taxe Foncier Non-Bâti : 86.60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction de ces taux pour 2019.

- ☛ **Vote de la participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2019 (FDEEC).**

La quote-part pour 2019 s'élève à 4 482.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette mise en recouvrement.

- ☛ **Subventions aux associations.**

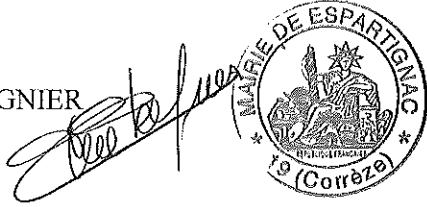
Vu les demandes de subventions adressées à la Mairie par les associations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Arbre et l'eau : 400 €
- UCL : 40 €
- Le collège d'Uzerche : 50 €
- Archéologie et Paysage : 80 €
- Association des médaillés militaires : 100 €
- JMF : 50 €
- Amicale des sapeurs-pompiers d'Uzerche : 200 €
- Ligue contre le cancer : 50€
- Prévention Routière : 50 €
- FNACA : 30 €
- USEP : 50 €
- Banque Alimentaire : 50 €
- Loisirs et Culture : 500 €
- Ecole de Ceyrat : 500 €
- Comice Agricole : 50 €

Soit un total de 2 200 €.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire, Françoise CHATEGNIER



Le secrétaire de séance,
Emmanuel PRECIGOUT

Les adjoints,
Emmanuel PRECIGOUT, ayant procuration pour Martin ROY

Les conseillers municipaux,

Lucien JUGE

Evelyne SOUFFRON

Sabrine BESSE, ayant procuration pour Jean-Claude BOMBILLON

Jean-Michel FAUGERAS

Lucien DEMICHEL